



CONSEIL D'ETABLISSEMENT
Année 2009-2010 – Compte-rendu de la 3^{ème} séance

Lieu	Salle 24 - 3 ^{ème} étage
Date	2 juin 2010
Horaire	18h30 – 20h30
Prise de PV	Mme Sonia Morandini - secrétaire rattachée à l'établissement
Ordre du jour	<ol style="list-style-type: none">1. Accueil et tour de table2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mars 20103. "A pied à l'école" sept 2010 : point de situation des actions prévues à Carouge<ol style="list-style-type: none">3.1 Cartes3.2 Balade4. Préau : point de situation et utilisation après les heures scolaires<ol style="list-style-type: none">4.1 Jeux du préau4.2 Fréquentation du préau5. Classes multicolores : communication des enseignants6. Communications, divers

Membres permanents présents :

- Directrice et Présidente du Conseil :
Madame Isabelle ROUX
- Parents d'élèves élus :
Madame Camille BIELER DELLAMULA
Madame Claire BRULHART-BOURDY
Madame Isabelle PASQUIER-EICHENBERGER,
- Enseignants élus tacitement :
Madame Anne DESHUSSES-RAEMY
- Représentants de la Ville de Carouge :
Monsieur François BERTHOUD, chef du Service des Affaires Sociales
Monsieur Patrick COPPEX, responsable bâtiment scolaire de l'établissement

Membres invités présents :

Madame Sandra BRINER, mère d'élève
Madame Chantal GUERON, enseignante
Madame Cesarina GUIDA, enseignante

Membre invité excusé

Monsieur Fabien KLUNGE, responsable de secteur – Parascolaire de Carouge

Membres permanents absents :

Monsieur Philippe BUCLIN, enseignant	excusé
Madame Monique COLLET, enseignante	excusée
Monsieur Miguel FILGUEIRAS, enseignant	excusé
Monsieur Denis LE MOUNIER, père d'élève élu	

1) Accueil et tour de table

Mme ROUX souhaite la bienvenue aux personnes présentes et introduit Mme Sandra BRINER, mère d'élève, première des « viennent ensuite » aux élections de février 2009, ainsi que deux enseignantes de l'école, invitées, Mmes Chantal GUERON et Cesarina GUIDA.

M. Fabien KLUNGE, responsable de secteur au Parascolaire de la commune de Carouge, n'a pas pu se libérer.

Mme ROUX annonce qu'elle a décidé de donner une tournure différente à sa carrière : afin de pouvoir bénéficier d'une demi-retraite, elle retourne dans l'enseignement à mi-temps. Elle sera par conséquent remplacée pour la rentrée 2010 mais n'en connaît pas encore les modalités.

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mars 2010

Le PV est adopté à l'unanimité.

3) A pied à l'école, septembre 2010 : point de situation des actions prévues à Carouge

3.1 Cartes

M. BERTHOUD annonce que, suite à la dernière séance de travail avec les directeurs d'établissement et des représentants des associations de parents, deux versions des cartes de chemins sécurisés aux alentours des écoles ont été adoptées. Ces documents seront retravaillés avec les élèves afin que ceux-ci s'approprient les trajets les plus sûrs.

Les cinq établissements de Carouge travailleront de manière différente sur ces plans.

3.2 Balade

L'idée de refaire une balade, comme celle faite en septembre 2009, est à nouveau évoquée. M. BERTHOUD souligne que le but de l'opération Pédibus est double : un aspect sécuritaire et un aspect de santé publique, pour favoriser le mouvement chez les enfants. On a constaté que de plus en plus de parents amenaient leurs enfants en voiture à l'école. Mme BRULHART-BOURDY constate, au contraire, que Jacques-Dalphin n'est pas concernée par ce problème de transport des enfants en voiture mais plutôt par le fait que Carouge se distingue par un enchevêtrement de petites rues à vitesse limitée.

Toutefois, la dernière balade a été jugée difficile pour les plus jeunes enfants qui sont rentrés très fatigués. Le conseil prend note que les enseignants n'abandonnent pas l'idée d'une balade.

Mme BRULHART-BOURDY se dit prête à aider, au nom de l'APEJD, en faisant des photos des rues du quartier pour les mettre à disposition de l'école.

4) Préau : point de situation et fréquentation par les familles après les heures scolaires

4.1 Jeux du préau

Comme convenu, la société TOP JEUX a fait une expertise des jeux du préau. A la suite de celle-ci, certains défauts ont effectivement été constatés.

M. BERTHOUD prévient d'emblée que les jeux anciens, "ancien" dans le sens construit avant l'adoption des nouvelles règles de sécurité, ne seront jamais soumis aux normes actuelles et il insiste sur le fait qu'il n'a pas connaissance d'accident grave survenu à l'école Jacques-Dalphin.

La solution la plus raisonnable est d'engager des travaux de réfection pendant l'été et, dans un deuxième temps, de prévoir petit à petit de nouveaux jeux. Si l'on optait pour la solution extrême de tout détruire pour reconstruire à neuf, les enfants seraient privés de jeux pendant au moins deux ans.

Le montant d'éventuels travaux est estimé à plus de 150'000 CHF. Les membres du conseil remercient M. BERTHOUD pour ces informations.

4.2 Fréquentation du préau

Le préau est fréquenté dès 16h00 par des familles ainsi que par les enfants sous la surveillance du Parascolaire. Les couloirs de l'école ainsi que les WC sont réservés à ces derniers et ne devraient pas être utilisés par les autres enfants.

Ainsi, nuisances sonores, vols etc.. n'auraient plus cours.

Le travail du concierge doit être respecté, ce dernier ne peut pas repasser indéfiniment après chaque usager.

M. BERTHOUD précise que le préau est un espace public qui dépend de la commune, un espace de jeux qui doit rester ouvert. Mais il est exclu que les enfants non inscrits au Parascolaire utilisent les toilettes comme des toilettes publiques. M. COPPEX s'est toujours montré souple et n'a jamais interdit à un enfant d'utiliser les toilettes de l'école. Par contre, les parents doivent rester à l'extérieur. Une règle claire sera transmise, l'année prochaine, afin d'éviter toute ambiguïté à ce sujet. Il en sera de même en ce qui concerne l'interdiction de fumer à proximité des classes.

5) Classes multicolores : communications des enseignants

Mme GUERON s'inquiète de la difficulté à trouver des accompagnants lors des classes multicolores (classe verte en automne ou printemps, classe blanche en hiver). Il devient très difficile de trouver des accompagnants connus, fiables, compétents et bénévoles. Elle rappelle que l'enseignant n'est pas tenu d'organiser des camps avec ses élèves, c'est un plus qu'il leur offre avec plaisir car il sait que cela restera dans leurs mémoires, mais le stress et les soucis sont grands. M. BERTHOUD confirme que l'on organise de moins en moins de camps car les responsabilités sont lourdes. Les normes de sécurité sont strictes et parfois décourageantes.

Mme BIELER DELLAMULA se propose d'écrire une lettre, en septembre, au DIP, demandant que l'encadrement des élèves soit considéré comme un stage pour les étudiants en LME. Le vivier existe.

Mme PASQUIER EICHENBERGER se charge d'écrire une lettre que nous adresserons à Monsieur Bernard RIEDWEG, Directeur à la DGEP, afin de se renseigner sur des échanges d'expériences avec les membres d'autres conseils d'établissement.

Mme GUERON soulève aussi la question des subventions accordées par la commune aux familles nécessiteuses. Elle signe ces demandes en ne sachant pas toujours si celles-ci sont fondées. M. BERTHOUD souligne que si l'on introduit des barèmes et des effets de seuil pour les demandes d'aide financière, on change de philosophie. La commune préfère ne suspecter personne et continuer dans le sens d'un effet arrosoir : une subvention pour les classes et un travail d'ajustement pour les situations délicates. Mme ROUX confirme que la commune de Carouge se montre très généreuse.

6) Communications diverses

La prochaine séance sera fixée en septembre, par la nouvelle direction.

Mme PASQUIER EICHENBERGER aimerait être informée, plus longtemps à l'avance, de la part des enseignants, les dates des événements scolaires.

Mme DESHUSSES-RAEMY lui rappelle que les enseignants eux-mêmes ne les connaissent pas longtemps à l'avance. Tout ce qui touche à l'organisation des classes est très délicat à manier et les annonces se font avec la plus grande prudence.

Mme ROUX remercie les membres du conseil pour leur participation et lève la séance à 20h30.